

Walferdange, le 6 mai 2026

AVIS

Il est porté à la connaissance du public que la société WeWa S.à.r.l., a demandé l'autorisation EAU/AUT/26/0486 pour la construction d'un bâtiment « Co-Living » en zone inondable du cours d'eau « Alzette » à Walferdange.

La demande est déposée à l'inspection du public au secrétariat communal de Walferdange du 6 au 21 mai 2026 inclus.

Le Secrétaire,



Patrick DELMARQUE

Le Bourgmestre,



François SAUBER